

BUREAU DE LA CONVERSION ET DES LITIGES MINIERS

ANNEXE : LISTE PUBLIQUE DES TITRES EXPIRÉS

DATE : Le 30 novembre 2010

PAGE : 1 de 1

RÉGION DE : Rouyn-Noranda

La décision ministérielle 32-20069 refusant à l'inscription l'avis de désignation sur carte pour les cellules qui avaient initialement la forme du lot 36 du rang IX et des lots 12, 30, 31, 32 et 33 du rang X du canton de Hébécourt (Feuillelet S.N.R.C. 32D/11), deviendra exécutoire le 29 décembre 2010.

Ces territoires sont maintenant couverts par les cellules (rangée/colonne) 6-13 section 1, 6-14 section 2, 7-13 section 1, 7-14 section 2, 8-3 section 1, 8-11 section 1, 8-12 section 1, 8-13 section 1, 9-3 section 1, 9-11 section 1 et 9-12 du feuillelet S.N.R.C. 32D/11 seront disponibles à la désignation sur carte à l'expiration des délais de l'article 38 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1), sauf s'il y a appel en vertu de l'article 295 de la *Loi sur les mines*.

PRÉPARÉ PAR: Briette Dionne

APPROUVÉ PAR: [Signature]

DATE: 1^{er} décembre 2010

C.C. Régions
Abonnés à la liste des titres expirés